



## **Notice 2024 des Commissions Départementales**

### **Du Dispositif de Valorisation Territoriale**

Dans le cadre du Projet Sportif Fédéral confié par l'Agence Nationale du Sport à notre fédération, nous avons élaboré une notice fixant les recommandations fédérales sur la composition et le rôle des Commissions Régionales et Commissions Départementales pour la campagne DVT 2024. Ce document est destiné à vous guider dans la mise en œuvre de vos commissions et d'assurer un traitement équitable et harmonisé de l'instruction des dossiers entre les régions.

Votre instruction, vos avis et propositions doivent permettre d'éclairer la commission nationale DVT sur la qualité des dossiers et actions présentées par vos CDH et vos clubs. La commission nationale reste souveraine et statue au regard des critères indiqués dans les feuilles de route et de l'enveloppe disponible.

## COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DVT

Certains CDH ont constitué des commissions départementales ou groupes de travail afin d'instruire les dossiers de leurs clubs.

La commission nationale DVT conseille que l'étude des dossiers de clubs soit effectuée à minima par 2 personnes :

- Un élu du CDH
- Un technicien salarié ou bénévole du comité.

NB : Le coordonnateur ETR ou le « référent » régional DVT de votre CRH peut accompagner le CDH dans l'instruction des dossiers.

Les rôles de la Commission Départementale sont :

- Vérifier l'éligibilité des pièces fournies : Budget et projet.
- D'instruire et évaluer, via l'outil interne de la FFH (Extranet), les dossiers et projets des Clubs de son département, en proposant :
  - \* un avis par action proposée
  - \* un montant de subvention par action
  - \* un avis général circonstancié sur le dossier.
- D'éditer un PV de la Commission Départementale DVT Clubs à l'attention de la commission nationale (voir PV type en annexe)

Pour le traitement des dossiers de clubs, le CDH s'appuiera sur la grille d'analyse disponible sur l'extranet.

L'instruction des dossiers consiste à évaluer la pertinence et la qualité des actions présentées au regard :

- De la cohérence de chaque action avec la feuille de route des clubs
- Du budget de chaque action
- De la période de réalisation
- De l'adéquation entre le projet associatif et l'action
- Du descriptif détaillé des actions
- De la cohérence des objectifs et indicateurs d'évaluation de chaque action

**Merci de transmettre, le plus rapidement possible, suite à votre commission, le PV de votre commission départementale à Justine Willart : [j.willart@handisport.org](mailto:j.willart@handisport.org).**

**Annexe :**

**Procès-Verbal de la Commission Départemental de .....**

La Commission Départementale de ..... s'est déroulée du .... au ..... 2024 et était composée des personnes suivantes :

| Nom / Prénom | Fonction     | Structure | Courriel |
|--------------|--------------|-----------|----------|
|              | Président(e) |           |          |
|              |              |           |          |
|              |              |           |          |
|              |              |           |          |
|              |              |           |          |
|              |              |           |          |
|              |              |           |          |
|              |              |           |          |

Les travaux engagés par la Commission Départementale ont abouti à acter l'instruction de .... dossiers de Clubs de la région, au regard des critères d'évaluation indiqués dans la feuille de route DVT 2024 de la fédération.

Après analyse de la présente commission, voici la liste des dossiers étudiés :

| Nom du club | Proposition financière de la commission |
|-------------|---|
|             |   |
|             |   |
|             |   |
|             |   |
|             |   |
|             |   |
|             |   |
|             |   |

Il est rappelé que ces propositions sont transmises à votre référent régional DVT et à la Commission Nationale de la Fédération Française Handisport. La commission nationale reste souveraine et pourra faire une proposition différente au regard des critères indiqués dans les feuilles de route et de l'enveloppe disponible.

Fait à ....., le ..... /..... / 2024

Signature du Président de commission, .....